**LANGUEVOISIN QUIQUERY**

**EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mille vingt-trois, le vendredi 29 septembre, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Languevoisin quiquery légalement convoqué s’est réuni dans la salle polyvalente de Languevoisin-quiquery selon les dispositions sanitaires dues au Covid-19, suite à la convocation du 22 septembre 2023.

**Etaient présents :**

Monsieur Gravet Jacques, Madame Mangot Biljana, Madame Ginette Lewandowski, Madame Zurich Christine, Monsieur Loire Didier. Monsieur Boéréma Joël, Monsieur Comte Didier, Monsieur Combault Pascal, Madame Lapierre Nicole.

**Absents excusés :** Madame Döring Laure, Monsieur Clément David,

Le quorum étant atteint la séance est ouverte

Madame Zurich Christine est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe qu’il devra ajouter deux délibérations à l‘ordre du jour.

1. **Procès-verbal du 14 avril 2023**

Madame Biljana Mangot, donne lecture du compte rendu du 14 avril 2023.

Monsieur le Maire précise que l’achat de l’abribus interviendra quand les poteaux seront enlevés.

Le compte rendu soulevant aucune autre observation, les membres du conseil municipal décident à l’unanimité son approbation.

1. **Délibération Geofit Expert :**

La société en charge de l’aménagement Seine Nord Europe a évalué à 3056.55 € les parcelles (Z 218 – Z 217 – AB 233) d’une superficie de 29 ares 11 centiares. Et demande aux membres du conseil municipal de délibérer afin de donner au maire le pouvoir de signer les documents relatifs à l’expropriation, notamment l’acte de traité d’adhésion à expropriation. Après délibération les membres du conseil municipal décident à l’unanimité d’autoriser le Maire à signer les documents relatifs à l’expropriation.

1. **Délibération WKN Eolien**

WKN France a envoyé un courrier demandant l’avis de la commune sur l’implantation de nouvelles éoliennes. Après délibération, les membres du conseil municipal expriment leur avis défavorable à l‘unanimité à l’implantation de nouvelles éoliennes sur le territoire de Languevoisin-Quiquery.

1. **Délibération : déclaration préalable pour la création de clôture**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer afin d’établir un droit de regard sur les futures constructions de clôtures, murs, dans le village, afin d’avoir une harmonie d’alignement des devantures d’habitation. Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent la création d’un avis préalable et un droit de regard sur les futures constructions de clôtures, murs dans le village.

1. **Délibération : rapport sur la qualité et le prix de l’eau du Siep du Santerre**

Monsieur le Maire rappelle que le CGCT stipule dans ses articles D2224-1 à D 2224-5, que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d’eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le rapport reçu doit être présenté par le Maire au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l’exercice concerné et faire l’objet d’une délibération.

Ce rapport est public et permet d’informer les usagers du service.

Monsieur Combault fait remarquer que la qualité de l’eau est acceptable bien qu’il ne faille pas la donner a des enfants de moins de 6 mois et aux personnes fragiles.

Après présentation du rapport, le conseil municipal :

* Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d’alimentation en Eau Potable du SIEP du Santerre au titre de l’année 2022
1. **Réflexion sur le devenir de la peupleraie**

Monsieur le Maire explique qu’il faut réfléchir sur le devenir de la peupleraie car certains arbres sont malades. La peupleraie c’est près de 600 arbres. Madame Zurich émet son avis défavorable à supprimer tous les arbres. Monsieur Combault propose de faire un premier état des lieux pour connaître ceux qui sont malades et de voir ensuite à abattre par secteur afin d‘y replanter rapidement une autre essence d’arbre dans le but de garder une harmonie visuelle.

Après délibération, le conseil municipal décide d’approuver la proposition de Monsieur Combault.

1. **Délibération : recensement de la population nomination d’un agent recenseur**

Monsieur le Maire explique que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024 et qu’il faut nommer un agent recenseur. Après délibération, les membres du conseil municipal décident d’attribuer le rôle d’agent recenseur à un jeune majeur du village de préférence. Monsieur le Maire propose plusieurs noms et explique qu’il ira les contacter afin de connaître leur disponibilité et leur proposer le poste.

1. **Délibération : recensement de la population nomination d’un coordonnateur communal**

Afin d’encadrer le bon déroulement du recensement il faut nommer un coordonnateur communal, Mme delot-Bochart ayant déjà fait plusieurs recensements se propose pour tenir ce rôle.

1. **Délibération : rémunération de l’agent recenseur**

Monsieur le maire explique qu’il va falloir rémunérer l’agent recenseur et que la dotation de l’INSEE s’élève environ à une prime collecte a 124.41 et une prime de 1 € par logement et 88.56 € pour les journées de formation en 2018 soit environ 300 €. Au dernier recensement l’agent recenseur avait été rémunéré 378 €. Monsieur Combault trouve ce montant dérisoire pour un mois d’action et demande s‘il est possible de le revoir à la hausse ainsi pour le coordonnateur qui a des responsabilités pendant cette période. La fixation de la rémunération sera fixée lors d’un prochain conseil municipal dans l’immédiat le conseil municipal décide de reverser la dotation de l’INSEE pour le recensement à l’agent recenseur.

1. **Délibération : colis des aînés**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Mangot qui explique que l’année dernière il avait été décidé de fixer un prix de 35 euros pour une personne seule et 70 euros pour un couple en ce qui concerne le noël des aînés. 59 Personnes sont concernées\*1 et cette liste comprend également le personnel communal actifs et retraités. Monsieur Combault demande s’il ne faudrait pas voir à changer les colis. Madame Biljana va se renseigner à la serre à Hombleux.

Les membres du conseil municipal décident après délibération de maintenir les prix des colis à 35 euros pour une personne seule et 70 euros pour un couple.

\*1 liste nominative à joindre au paiement

1. **Délibération : noël des enfants**

Madame Mangot Biljana explique avoir été déçu par le noël des enfants l’année dernière. En effet très peu d’enfant sur les 19 attendus sont venus lors de la remise des jouets. Monsieur Combault propose de ne pas acheter de jouet pour ceux qui ne sont pas venus l’année dernière. Madame Mangot s’y oppose dans le sens ou certains enfants absents, l’étaient pour de bonne raison. Elle regrette juste que pour beaucoup aucun parent n’a jugé bon de s’excuser et de prévenir, car un gouter avait été préparé.

Monsieur le Maire réponds que les enfants ne sont pas responsables de cet état de fait et que seuls les parents sont à blâmer. Cette année 19 enfants sont concernés\*1. Madame Mangot explique qu’elle ira voir à jouet club pour commander les jouets. Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l’unanimité d’allouer un prix entre 30 et 35 euros par enfants.

\*1 liste nominative à joindre au paiement

1. **Questions diverses.**

Monsieur le Maire explique que le tracteur aurait besoin d’être changé. Rien que sur l’année dernière un coût d’environ 6000 euros de réparation a été payé. Il explique qu’il va se renseigner soit pour obtenir un devis pour l’acquisition d’un nouveau tracteur soit pour faire appel à un prestataire.

Madame Mangot demande s’il serait possible d’octroyer une carte cadeau pour la naissance de l’enfant Adriel David fils du conseiller Clément David. Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l’unanimité d’octroyer une carte cadeau de 100 euros

Madame Zurich explique qu’une habitante se voit envahi par la prolifération des chats. Elle explique que l’association 30 millions d’amis aide pour moitié à la stérilisation et d‘identification des chats errants à hauteur de 100 euros pour les femelles et 80 euros pour les mâles et exceptionnellement 120 € pour les femelles gestantes. L’autre moitié est à la charge de la mairie. Madame Zurich s’est renseignée et un vétérinaire de Ham travaille déjà avec la fondation. Sur Languevoisin il y aurait environ 20 chats à stérilisés.

Madame Zurich demande si elle peut demander la convention afin de prévoir lors d’un prochain conseil municipal une délibération pour autoriser le Maire à la signer.

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent Mme Zurich à demander la convention.

Monsieur le Maire explique enfin qu’un indigent (Monsieur Dieudonné) est décédé et qu’il a autorisé son inhumation dans le cimetière du village. Monsieur le Maire demande néanmoins la permission de faire établir une plaque nominative au nom du défunt. Après délibération, les membres du conseil Municipal approuvent à l’unanimité la demande de monsieur le maire.

Monsieur Boéréma demande s’il serait possible de faire le marquage au sol du parking rue de Moyencourt. Monsieur le Maire répond que cela sera prochainement fait.

Plus aucune observation étant exprimée la séance est levée à 20h30